



Paris, le 24 Novembre 2016

GT Protocolaire Logistique

La première réunion du GT protocolaire sur la logistique s'est tenue le 18 novembre. Elle avait pour but de fixer le cadre de travail du GT et de valider le mandat.

Rappel : Le protocole prévoit la création d'entités régionales regroupant les services actuels de la DSAC et de la DSNA, et qui seront fonctionnellement rattachés à la DSNA. Il est également prévu que les DSAC-IR disposent à leur siège d'un agent, éventuellement renforcé en cas de contrainte spécifique. Des structures de pilotage seront mises en place au niveau local pour traiter et résoudre les dysfonctionnements, et également au niveau national.

Les propositions de mise en œuvre de cette réorganisation seront issues des Comités Locaux de Propositions (CLP). Ils présenteront pour validation, d'ici à la fin du premier semestre, au GT national leurs propositions d'organisation en tenant compte des directives du protocole.

En préambule, FO est intervenu en demandant qu'un cadre plus précis soit rédigé pour les CLP, afin de prendre en compte certains points :

- Accompagnement social pour les personnels : garantie d'un maintien des fonctions actuelles des agents (fonction d'intervention ou de gestion ou d'encadrement, poste de responsable logistique). Rédaction d'une nouvelle fiche de poste pour l'ensemble des personnels concernés (DSAC, DSNA). Prise en compte des équipes fonctionnelles actuelles (connaissance des bâtiments, etc.)
- Organisation : Proposer un rattachement de la nouvelle entité dans l'organigramme DSNA. Définir clairement comment l'agent (éventuellement renforcé en cas de contraintes spécifiques) sera mis à la disposition dans chaque DSAC/IR.
- Etudier l'effectif nécessaire à cette nouvelle organisation, en tenant compte du pourtour géographique et de l'ensemble des sites de chaque région.
- Proposer des évolutions de tâches pour rendre un meilleur service.

Après débat, les animateurs du GT ont accepté de travailler à la rédaction d'un cadre à destination des CLP et des Structures de pilotage.

FO est également intervenu pour demander des modifications au niveau du mandat du GT, pour que les effectifs soient évoqués dans le GT. Pour FO, la baisse importante des effectifs de ces dernières années ne permettra pas de couvrir l'ensemble des fonctions, et va rapidement être une source de conflits sur la gestion des priorités entre services. Nous avons demandé que les CLP évaluent l'effectif nécessaire pour permettre de répondre aux besoins des services.

Nous avons également rappelé que le protocole prévoyait que cette réorganisation permette aux agents concernés d'obtenir un meilleur déroulement de carrière. Ces travaux doivent se mener dans un groupe de travail animé par le SG. FO n'acceptera pas de réorganisation sans évolution du déroulement de carrière. La réponse qui nous a été faite ne nous convient pas et nous interviendrons auprès du SG sur ce sujet.

Les animateurs du GT ne semblent pas vouloir définir les diverses orientations nationales sur l'évolution de la logistique dans les services et laissent les propositions au niveau local. Il semblerait que le GT national ne soit qu'une chambre d'enregistrement des propositions locales. Ces orientations ne nous conviennent pas et nous le ferons savoir.

Nous demandons aux agents concernés d'exiger de participer aux travaux des Comités Locaux de Propositions, pour que les propositions qui seront faites au GT national prennent en compte leurs demandes. Vous pouvez contacter Pierre GAUBERT pour tout renseignement complémentaire, et pour informer les représentants FO du GT des travaux des CLP.

